

CARMA ASSURANCE : la définition de l'animal domestique.

Nous constatons parfois dans les contrats d'assurance des curiosités. La définition de l'animal domestique de cette compagnie est curieuse.

Notre société a évolué. On peut ne pas apprécier les N.A.C. (Nouveaux Animaux de Compagnie) mais un nombre important sont présents dans le paysage. La compagnie d'assurance concernée par cette page explicite à ses clients dans les conditions générales la définition des mots utilisés.

Nous avons été surpris de la définition rigoureuse et très détaillée des animaux domestiques...

CARMA ASSURANCES: La définition rigoureuse de l'animal domestique !

Si vous avez un N.A.C., les problèmes posés par cet animal ne seraient pas couverts ! Nous rappelons qu'il faut TOUJOURS lire les conditions générales avant de signer.